

Le Programme de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le bassin du Niger (Programme DREGDE/BN) est une initiative de l'ABN et de ses Etats membres pour apporter des réponses aux problèmes énergétiques, alimentaires et de dégradation des ressources naturelles dans le bassin du Niger. D'une durée de douze ans, pour un budget global de 500 millions USD, le Programme est aligné sur la stratégie d'Assistance pour l'Intégration Régionale de la Banque mondiale qui en est le principal bailleur. La première phase a une durée de cinq ans (2008-2013) pour un budget de 186 millions USD. Elle est exécutée dans cinq pays : Guinée, Mali, Niger, Bénin et Nigeria.

Les trois composantes du Programme sont : (1) renforcement des Institutions et des capacités de l'ABN/Etats membres ; (2) réhabilitation, optimisation et développement des infrastructures régionales ; (3) gestion durable des écosystèmes dégradés prioritaires et réhabilitation des petites infrastructures hydrauliques

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Les activités du projet sont mises en œuvre en tenant compte du respect des principes suivants :

1. la sensibilisation et la planification participative ;
2. la conduite des études techniques (APS/APD/DAO) et des études environnementales et sociales (ES, EIES, PAR). Leur validation est un pré requis pour la suite des actions ;
3. la contractualisation de la mise en œuvre des activités avec les consultants, les bureaux d'études, les fournisseurs, les entreprises, les ONG et les bénéficiaires ;
4. la surveillance et le contrôle des travaux ;
5. le suivi environnemental et social.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme DREGDE/BN vise à améliorer la coordination régionale, le développement et la durabilité de la gestion des ressources en eau du bassin du Niger et spécifiquement à:

6. améliorer la coordination institutionnelle régionale pour le développement et la gestion des ressources en eau du bassin du Niger par le renforcement du cadre réglementaire (Charte de l'Eau, Annexe à la Charte portant protection de l'environnement, Règlement d'eau, etc.) et le cadre institutionnel (Panel d'Experts Indépendants, Comité Technique Permanent, etc.) au niveau du bassin ;
7. améliorer les performances au niveau des centrales hydro-électriques par la réhabilitation des barrages de Kainji et de Jebba au Nigeria ;
8. renforcer l'agriculture irriguée et le développement de la pêche traditionnelle au Bénin, Niger, Mali et Guinée ;

9. améliorer la gestion des bassins versants par le développement de l'agroforesterie, la récupération des terres dégradées et la protection des berges au Bénin, Niger, Mali et Guinée ;
10. mettre au standard international les études techniques, environnementales et sociales des ouvrages structurants à caractère régional, notamment les barrages hydroélectriques de Fomi (Guinée) et de Kandadji au (Niger) afin de mobiliser leur financement.

LES RESULTATS INTERMEDIAIRES DU P-DREGDE/BN SONT :

- l'entrée en vigueur de la Charte de l'eau le 19 juillet 2010 et l'adoption, en 2011 de son annexe N° 1 relative à la Protection de l'environnement ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du Panel d'Experts Indépendants de l'ABN, chargé d'émettre des avis techniques spécifiques sur les questions relatives aux aménagements structurants dans le bassin du Niger ;
- le développement d'un logiciel informatisé (SESAME©) de planification, de suivi et d'évaluation des activités du Programme, consultable par Internet ;
- la réalisation des études techniques (APS, APD, DAO) ainsi que des études environnementales et sociales (ES, EIES, PAR) conformément aux dispositions des documents cadres de sauvegarde environnementales et sociales du PDREGDE (CGES, CPRP) de tous les sous projets, soit environ une centaine d'études réalisées ;
- l'acquisition de machine outils pour les ateliers mécanique et électrique ainsi que de pièces détachées comprenant des valves prioritaires et le déflecteur d'huile pour la centrale hydroélectrique de Jebba, au Nigeria, permettant de garantir une disponibilité de 758 MW ;
- la réhabilitation du Canal de dissipation de l'évacuateur de crue et l'étanchement du barrage auxiliaire 3 du barrage de Jebba ;
- la mise à jour au standard international de toutes les études environnementales et sociales du barrage de Kandadji au Niger ayant permis à la Banque mondiale de s'engager dans le financement dudit barrage ;
- la réhabilitation du périmètre irrigué de Djambala au Niger pour une superficie de 689 ha ;
- la protection de forêts et le développement de l'agroforesterie (1 790) ha ainsi que le développement de 1 500 ha de périmètre irrigué (Malanville et Karimama), au Bénin ;
- la stabilisation, la récupération et la restauration de 8 730 ha de terres dégradées dans les régions de Tillabéry et de Dosso au Niger par une approche participative ;
- l'empoissonnement de 1 000 ha de plans d'eau pour produire en moyenne 100 tonnes de poissons par an et le faucardage de 15 ha de plans d'eau ;
- 15 ha de plans d'eau faucardés
- la régénération de 550 ha de bourgoutières pour la restauration de pâturage et la construction de cinq (5) hangars de stockage du bourgou dans la région de Mopti, au Mali.

Au vu de ces acquis et résultats intermédiaires à cette étape de la mise en œuvre de la phase 1 du PDREGDE (APL 1) et conformément aux conclusions de l'atelier régional tenu à Abidjan en avril 2012 recommandant le séquençage de la préparation de la phase 2 du PDREGDE, la Banque mondiale, l'ABN et l'Etat du Niger ont établi la phase 2A (APL 2A).

Ainsi, en septembre 2012, un Accord de crédit pour le Niger (USD 200 Millions) et un Accord de Don à l'ABN (USD 3 Millions) ont été signés et sont entrés en vigueur en mars 2013. Par ailleurs, la Banque mondiale apporte un appui additionnel de USD 55,3 Millions pour tenir compte des coûts induits par la suspension, en juillet 2013, des travaux de génie civil du barrage de Kandadji.

Au total, la Banque mondiale, à travers le PDREGDE phase 2A, contribue au financement du barrage à buts multiples de Kandadji au Niger et à l'ABN pour un montant cumulé d'environ USD 260 Millions.

Enfin, le PDREGDE se poursuit et à terme, tous les résultats attendus seront atteints voire dépassés pour certains sous-projets, notamment la réhabilitation des turbines n° 5, 6 & 12 et des auxiliaires du barrage de Kainji au Nigeria, garantissant une production additionnelle de 320 MW à partir d'avril 2015, l'aménagement de près de 2 000 ha dans la plaine de Diambacourou, et la protection mécanique des berges à Sofara et à Diondori, dans la région de Mopti au Mali pour la production de riz, la réalisation du barrage de Theim, à Tillabéry au Niger.

Coordonnateur : **M. DOFFOU Hilaire**